



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés réalisations stages étudiants et lycéens

Question écrite n° 11126

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les étudiants pour réaliser des stages obligatoires dans le cadre de leurs études. En effet, lycéens et étudiants, dans le cadre de leurs études, doivent réaliser un stage pour valider une année ou un semestre de leur scolarité. En effet, de plus en plus d'universités ou d'écoles intègrent la réalisation d'un stage dans leur cursus. Cet effort de professionnalisation est d'ailleurs primordial pour l'insertion future des étudiants car les employeurs attendent, en plus de solides connaissances académiques, une première expérience professionnelle, même pour le recrutement d'un junior. Aussi, il souhaite savoir quels sont les moyens mis en œuvre au sein des lycées, des universités ou des écoles pour accompagner la professionnalisation de leurs étudiants, en plus de leur proposer la possibilité de réaliser un stage, notamment en liant des relations avec le monde de l'entreprise et en proposant *a minima* un volume d'offres de stage qui serait utile pour les étudiants sans réseau familial.

Texte de la réponse

Au sein des établissements scolaires et du supérieur, différents leviers favorisent l'identification de lieux d'accueil des élèves en milieux professionnels : Le lycée est mobilisé, dans le cadre de ses missions éducatives et pédagogiques, pour l'accompagnement des élèves en vue d'identifier un lieu d'accueil en milieu professionnel ; Les bureaux des entreprises installés dans chaque lycée professionnel depuis 2023, constituent une porte d'entrée identifiée sur le territoire permettant les partenariats et la prospection des entreprises. Ils prennent aussi appui sur les conventions et accords cadre de partenariat conclus au niveau national avec de grands groupes et qui peuvent se décliner au niveau territorial ; De la même façon, dans les établissements du supérieur, les services d'aide à l'orientation et à l'insertion apportent un soutien précieux aux étudiants dans la recherche de stage et leurs démarches administratives nécessaires à l'entrée en stage. Ainsi, dans tous les établissements ces bureaux facilitent le suivi des périodes de formation en milieu professionnel tant dans les démarches d'accompagnement des élèves (trouver un stage, assurer le lien pendant et après le stage), d'accompagnement des entreprises (démarche autour de la convention de stage, liens avec les tuteurs de stage), et d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives (animation et coordination des équipes autour de ce suivi des élèves en stage). Pour l'enseignement supérieur, la DGESIP met à disposition des établissements différentes ressources pédagogiques destinées à rappeler l'ensemble des règles applicables aux périodes de stage mais aussi à diffuser les bonnes pratiques pour chacun des acteurs via des tutoriels vidéo. Dans les lycées professionnels, le dispositif AvenirPro se met en œuvre de façon généralisée à compter de la rentrée scolaire 2025 et contribue à l'identification de lieux de stages : ce dispositif, fondé sur les interventions de conseillers du réseau national pour l'emploi (France Travail, missions locales) auprès des élèves en dernière année de formation de CAP, bac professionnel, brevet des métiers d'art, vise à les aider à mieux comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs et à se constituer un réseau professionnel, ce qui favorise l'identification de lieux de stages, l'intégration dans un milieu professionnel et l'insertion. Par ailleurs, les académies sont engagées afin de développer les mises en réseaux, favorisant les échanges entre les différents acteurs engagés dans les politiques publiques de formation, d'éducation, d'orientation, d'insertion. Les stages sont ainsi une thématique discutée lors des réunions de bassins ou encore au sein des comités locaux école-entreprises. Enfin, les banques de stages sont des outils communiqués aux équipes et aux élèves. La

plateforme institutionnelle « 1eleve1stage » va dans ce sens et complète les plateformes pouvant être développées au plan territorial. Les ressources disponibles sur le sujet des stages, sont les suivantes : Lien vers le Guide des stages dans l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-des-stages-etudiants-en-france-et-l-etranger-87533--> Lien vers les tutoriels vidéos, pour un stage de qualité dans l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/qualite-des-stages-le-role-cle-de-l-accompagnement-100580> Les plateformes suivantes accompagnent les jeunes, notamment en donnant des conseils et en proposant des offres de stage : <https://www.cidj.com/emploi-jobs-stages/jobs-etudiant-jobs-d-ete-alternance-consultez-les-offres> <https://www.1jeune1solution.gouv.fr> <https://europass.europa.eu/fr> <https://jobs-stages.letudiant.fr/offres/contract-stage> <https://www.apec.fr/candidat/recherche-stage.html/stage>

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11126

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9418

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2716